

CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du VENDREDI 14 MARS 2008 – 8 HEURES

Présidence de : Jean-Pierre BORDET, maire

Présents : JP BORDET, Ch. GRAND, M. RUFFET, S. GUYOT-SCHMID, B. LEMMO, N. TOUREILLE, C. SCOTTI, Ch. BURKI, J. HOURLIER, R. VIELLARD, I. SERMONDADAZ, JL SOULAT, C. HUISSOUD, J. CHARRIERE, L. BROUZE

Date de convocation du Conseil municipal : 09/03/2008

Procès verbal n° 08-03- AFFICHE le 14/03/2008

~~~~~  
Monsieur Jean Pierre BORDET, maire, donne lecture des résultats des élections et installe les conseillers municipaux dans leurs fonctions.

En qualité de doyen d'âge, Monsieur Jean Pierre BORDET prend ensuite la présidence

## **1 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

En application des dispositions des articles L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne Nathalie TOUREILLE comme secrétaire de séance.

## **2 – ELECTION DU MAIRE**

L'élection a donné les résultats suivants :

|                                        |    |
|----------------------------------------|----|
| Nombre de votants                      | 15 |
| Suffrages exprimés                     | 14 |
| Majorité absolue                       | 08 |
| Suffrages obtenus : BORDET Jean Pierre | 14 |

Monsieur Jean Pierre BORDET a été proclamé maire et immédiatement installé dans ses fonctions. Il a pris ensuite la présidence de la séance en qualité de Maire.

## **3 - DESIGNATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal. En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints. Il propose la création de 3 postes d'adjoints.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité  
DECIDE la création de 3 postes d'adjoint.

## **4-1 ELECTION DU PREMIER ADJOINT**

L'élection a donné les résultats suivants :

|                    |    |
|--------------------|----|
| Nombre de votants  | 15 |
| Suffrages exprimés | 14 |

Majorité absolue 08  
Suffrages obtenus / GRAND Christian 14  
Monsieur Christian GRAND a été proclamé maire et immédiatement installé.

#### **4-2 ELECTION DU SECOND ADJOINT**

L'élection a donné les résultats suivants :

Nombre de votants 15  
Suffrages exprimés 14  
Majorité absolue 08  
Suffrages obtenus : RUFFET Michel 14

Monsieur Michel RUFFET a été proclamé maire et immédiatement installé.

#### **4-3 ELECTION DU TROISIEME ADJOINT**

L'élection a donné les résultats suivants :

Nombre de votants 15  
Suffrages exprimés 14  
Majorité absolue 08  
Suffrages obtenus : GUYOT-SCHMID Sabine 14

Madame Sabine GUYOT-SCHMID a été proclamée élue et immédiatement installée.

Ainsi fait et délibéré en séance

Le secrétaire de séance

Le Maire

Nathalie TOUREILLE

Jean-Pierre BORDET